

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été voté le 3 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif de la commune d'IGON se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus avec :
 - Un contrôle des dépenses courantes.
 - Le maintien de la masse salariale (tout en prenant compte du remplacement d'agents placés en arrêté maladie pour plusieurs mois, dont les frais de personnel seront compensé en partie par le remboursement versé par l'assurance statutaire souscrit par la commune)
 - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services.
- Une stagnation des recettes de gestion des services marquée par :
 - Un maintien des taux de fiscalité communale. Ceux-ci seront votés par la prochaine équipe municipale en fonction de programmes qu'elle pourrait être amenée à intégrer dans un budget supplémentaire.
 - Des recettes exceptionnelles (remboursement de sinistres, atténuation de charge...)
- Un programme d'investissement limité pour ne pas interférer avec les besoins de la future équipe

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

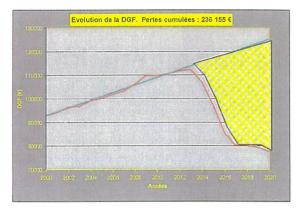
Les recettes de fonctionnement de notre commune correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers du cabinet infirmier et de la Maison de Watrigant).

Les crédits budgétaires votés en recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent 606 950 euros.

Le budget a été élaboré avec un maintien des taux de la fiscalité locale, malgré la baisse drastique des aides de l'Etat.

Depuis 2013, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le manque à gagner, qui représentait pour IGON près de 188 000 € atteint, cette année 236 155€. Il est important de continuer l'effort entrepris.



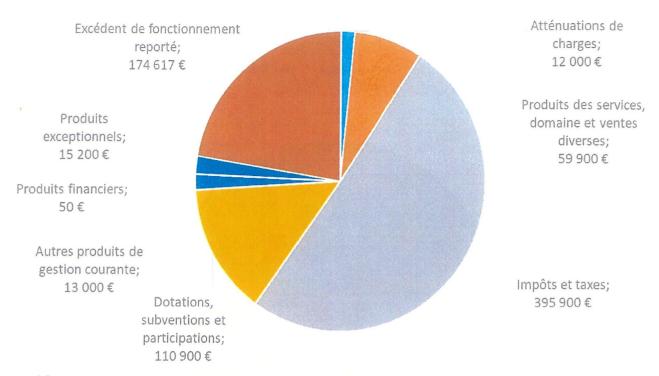
Vue synthétique des recettes de fonctionnement prévues au budget 2020 :

RECETTES	Budget primitif 2020	Variation par rapport au BP 2019	
Atténuations de charges	<mark>12</mark> 000 €	-40 %	
Produits des services, domaine et ventes diverses	59 900 €	+ 62.6 %	
Impôts et taxes	395 900 €	+ 1,8 %	
Dotations, subventions et participations	110 515 €	+ 7,7 %	
Autres produits de gestion courante	13 00€	-3,2 %	
Produits financiers	50 €	+66,7 %	
Produits exceptionnels	15 200 €	+83%	
TOTAL RECETTES REELLES	606 950 €	+ 4,3 %	
Excédent de fonctionnement reporté	174 617 € €	+ 1,2 %	
TOTAL GENERAL	781 567 €	+ 3,0 %	

Il est à noter quelques variations importantes mais sur des sommes faibles ou des remboursements de sinistres

14 L'augmentation des atténuations de charges due aux remboursements sur rémunérations du personnel placé en arrêt maladie.

Recettes de fonctionnement BP 2020



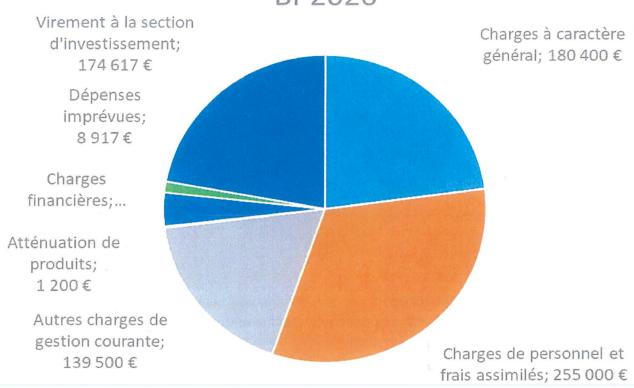
Les dépenses de fonctionnement de notre commune sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les assurances, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer. La Commune poursuit ses efforts pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement déjà largement en deçà des moyennes départementales.

Hors charge de personnel, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont en diminution. Elles représentent, hors crédits ouverts pour faire face à des dépenses imprévues, **613 130 €.** L'augmentation des crédits ouverts au chapitre « Charges de personnel et frais assimilés » est rendue nécessaire pour pallier l'absence d'agents en arrêt maladie et procéder à leur remplacement. Cette dépense sera compensée par un remboursement de rémunération en recette de fonctionnement.

Vue synthétique des dépenses de fonctionnement prévues au budget 2020 :

DEPENSES	Budget primitif 2020	Variation
Charges à caractère général	180 400 €	+ 19,4 %
Charges de personnel et frais assimilés	255 000 €	+ 1,6 %
Autres charges de gestion courante	139 500€	+ 30,2 %
Atténuation de produits	1 200 €	+23,0%
Charges financières	28 000 €	- 6,7 %
TOTAL DEPENSES REELLES hors dépenses imprévues	613 118€	+ 5,9 %
Dépenses imprévues	8917 €	-77,1%
Virement à la section d'investissement	174617€	-1,2 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 920 €	18,0 %
TOTAL GENERAL	781 567 €	+ 3,0 %

Dépenses de fonctionnement BP2020



La section de fonctionnement pour l'année 2020, s'équilibre à 781 567 euros en dépenses et recettes.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital emprunter et financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2020, le budget prévisionnel prévoit d'affecter **102 271 euros** en virement à la section d'investissement dont le premier emploi est le remboursement de l'annuité en capital de la dette et la réaliser des projets d'investissement.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

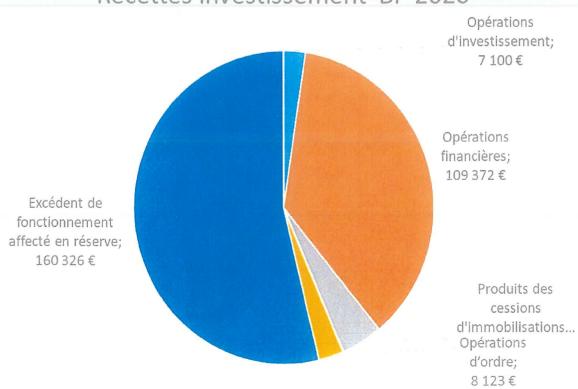
En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

Vue synthétique des recettes d'investissement prévues au budget 2020 :

Opérations d'investissement	7 100 €
Département et autres	7 100 €
Opérations financières	109 372 €
Virement de la section de fonctionnement	102 272 €
FCTVA	2 100 €
Taxe d'aménagement	5 000 €
Produits des cessions d'immobilisations	13 250 €
Opérations d'ordre	8 123 €
Excédent de fonctionnement affecté en réserve	160 326 €
TOTAL RECETTES	297 571 €

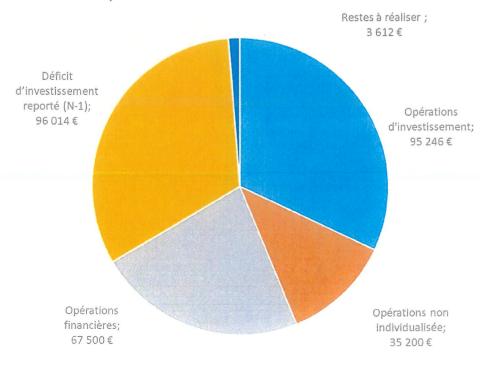
Recettes investissement BP 2020



Vue synthétique des dépenses d'investissement prévues au budget 2020 :

Opérations d'investissement	95 246 €
Acquisition matériel	6 100 €
Révision du Plan Local d'Urbanisme (RAR)	2 646 €
Défense contre l'incendie	10 000 €
Programme voirie communale 2020	32 500 €
Travaux sur le mur soutènement Rue St Vincent	20 000 €
Extension de réseaux rue de l'Isarce	18 300 €
Climatisation cantine	5 000 €
Isolation combles mairie	700 €
Opérations non individualisée	35 200 €
Aménagement terrains	1 000 €
Subventions d'équipement (SDIS et Bernatas)	29 000 €
Travaux forestiers	5 200 €
Opérations financières	67 500 €
Remboursement des annuités en capital de la dette	67 500 €
Déficit d'investissement reporté (N-1)	96 014 €
Restes à réaliser	3 612 €
TOTAL DEPENSES	297 571 €

Dépenses investissement BP 2020



Le budget 2020 est marqué par la limitation des investissements :

- aux subventions d'investissements déjà engagées,
- à la réalisation des études et équipements nécessaires à l'urbanisation
- à des travaux de sécurité et d'accessibilité

Ce budget a été bâti en maintenant au niveau de 2019, les taux des taxes locales. Il reviendra à la prochaine municipalité de voter une évolution éventuelle de ces taux en fonction du besoin de financement des opérations de son programme.

L'équilibre recettes-dépenses du budget global fonctionnement-investissement se monte à :

1 078 138 euros

			*
			•